

ENGAGEMENT ELEVE

Bi-qualification « Métiers de la Montagne »

2010/2011

(Annexe 2)

L'engagement précise :

A. Les objectifs de la formation bi-qualifiante :

1. Aider l'**élève** à réussir son diplôme Bac Pro **COMMERCE**, BAC **GÉNÉRAL ES / S**.
2. Permettre à l'**élève** de valider le Tronc Commun des brevets d'état en contrôle continu.
3. Aider l'**élève** dans sa formation par un suivi et des évaluations individualisées.
4. Aider l'**élève** dans sa préparation aux épreuves techniques des brevets d'état.
5. Aider l'**élève** à améliorer sa connaissance générale de la montagne.

Le CREPS de Voiron est responsable de la formation et le **Lycée Polyvalent**, le maître d'œuvre. L'accès à la formation est accordé après la réussite aux tests de sélection réalisés chaque fin d'année scolaire.

B. Les moyens mis en œuvre :

Cette année, le **Lycée Polyvalent** fait un effort considérable (moyens humains et financiers, aménagement des emplois du temps...) pour donner aux élèves le maximum de chance pour réussir leur projet professionnel.

Aussi en retour, l'élève devra avoir **un comportement et un investissement à la hauteur de ses ambitions.**

Le **Lycée Polyvalent** assure la prise en charge des frais de déplacements et des frais pédagogiques.
Les familles participent financièrement chaque année (500 €) pour la rémunération des professionnels sur le terrain.

Le **Lycée Polyvalent** prépare les élèves au Tronc Commun (3 unités de formation ou UF) en contrôle continu:

- ▶ **UF législation** dans le cadre des cours d'enseignement professionnel (en Bac Pro Commerce) et sous forme de cours supplémentaires (en section générale).
- ▶ **UF Psycho -Pédagogie** en cours supplémentaires.
- ▶ **UF Anatomie Physiologie** en cours supplémentaires.

Le rythme de formation est différent pour chacun :

Pour les élèves de la section professionnelle:

- ☛ La formation bi-qualification se déroule sur un cycle d'étude de 4 ans (au lieu de 3 ans). Les cours du Tronc Commun se déroulent sur les trois premières années de scolarité et sont obligatoires quelque soit l'option choisie.
- ☛ L'attention des élèves est attirée sur le fait, qu'en l'absence de travail et de résultats sur le Tronc Commun, une exclusion de la section bi-qualification sera prononcée.

Pour les élèves de la section générale :

- ☛ La formation bi-qualification se déroule sur un cycle d'étude de 3 ans. Les cours du Tronc Commun se déroulent sur les deux premières années de scolarité et sont obligatoires quelque soit l'option choisie.
- ☛ L'attention des élèves est attirée sur le fait, qu'en l'absence de travail et de résultats sur le Tronc Commun, une exclusion de la section bi-qualification sera prononcée.

Le **Lycée Polyvalent** prépare également l'élève aux épreuves techniques spécifiques :

L'emploi du temps des élèves est annualisé et permet de leur proposer des entraînements dans leurs spécialités (de 18 à 25 jours environ suivant les années de formation).

Les élèves désirant se préparer au brevet de secouriste (**PSC1**) pourront bénéficier d'un aménagement du temps scolaire pour suivre et valider leur formation au **Lycée Polyvalent**.

C. Les obligations de l'élève :

En contrepartie de cet aménagement le **Lycée Polyvalent** attend que l'**élève s'engage à :**

- ▶ Avoir une **présence permanente et active** aux cours dans les formations scolaire et bi-qualifiante, notamment pour la préparation et l'obtention du Tronc Commun.
- ▶ Avoir une **attitude positive face au travail nécessaire et aux attentes spécifiques** des formations scolaire et bi-qualifiante.
- ▶ Avoir un **comportement irréprochable** dans les formations scolaire et bi-qualifiante.
- ▶ **Respecter rigoureusement les règles de sécurité** liées aux pratiques de la formation bi-qualifiante.
- ▶ **Respecter la procédure** pour la pré inscription et l'inscription aux tests, stages ou unités de formation de leur brevet d'état **en utilisant obligatoirement** le formulaire « Autorisation exceptionnelle d'absence pour formation bi-qualifiante ».
- ▶ **S'inscrire à l'Association Sportive** du Lycée Polyvalent et participer aux compétitions UNSS dans sa spécialité ainsi qu'aux cross UNSS.

**TOUT MANQUEMENT A L'UN DE CES ENGAGEMENTS POURRA ENTRAINER
LA MISE A L'EPREUVE, L'EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE DE L'ELEVE
de la BI-QUALIFICATION « Métiers de la Montagne ».**

Le passage d'une année à l'autre en bi-qualification n'est pas systématique et dépend des résultats tant sportifs que scolaires de l'**élève**. Cette décision est prise à l'issue des conseils de classe du 3^e trimestre, la Commission d'Admission et de Suivi du **Lycée Polyvalent**, se prononce sur le maintien des élèves en Bi-qualification, sur la base des résultats scolaires et du respect des engagements spécifiques au présent engagement.

Chaque année, l'admission ou le maintien sera effectif après validation du dossier médical.

Je soussigné _____, **élève** reconnaît avoir pris connaissance de l'engagement proposé aux élèves souhaitant s'inscrire en la Bi-qualification « Métiers de la Montagne » et en acceptant les obligations correspondantes.

A _____ le

Signature :

Je soussigné _____, **responsable légal ou répondant financier de l'élève majeur ou mineur** ¹
_____ reconnaît avoir pris connaissance de l'engagement de formation proposé à *mon fils/ma fille/l'enfant dont j'ai la garde* ¹.

A _____ le

Signature :

Le coordonnateur « Montagne »
Denis POUSSIN

Le coordonnateur « Ski Alpin »
Guillaume PELLET-BOURGEOIS

Le Proviseur
Serge FERRARI

¹ rayer la mention inutile